

## DEMANDE DE PRÊT D'INSTRUMENTS

Année \_\_\_\_\_

N° CMF de la Société : FR 13 31 00 0000 \_\_\_\_\_

Nom de la Société :

Commune :

PRÉSIDENT(E) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

INSTRUMENT(S) SOUHAITÉ(S)

Remarques :

Fait à :	Le :
Le Président de la Société	

**Rappel :**

Le prêt de l'instrument est consenti pour **un an** et son utilisation professionnelle est interdite. Un suivi régulier de l'instrument est obligatoire (un justificatif pourra être demandé). Les frais d'entretien sont à la charge du bénéficiaire.

**Cet instrument doit être obligatoirement assuré avec la garantie REMPLACEMENT À VALEUR DU NEUF.**

Au terme du prêt, l'instrument sera rendu au président de la FSM 31 en état de marche et révisé (facture obligatoire).

Le président de la société est responsable de l'exécution de la présente convention.

Les règles de base du prêt d'un instrument sont consignées dans un formulaire remis au bénéficiaire avec la convention de prêt (page 2).

**Dossier à renvoyer à : Baptiste Segonne**

-par mail : [baptiste2512@live.fr](mailto:baptiste2512@live.fr)

-ou par courrier postal : 84, Impasse Les Vigariès 81540 SOREZE